

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 24/03/2021

ENR - Institution d'une dispense de formalité d'enregistrement pour les actes de concessions perpétuelles dans les cimetières (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, art. 21, I-8°)

Série / Division :

ENR - JOMI

Texte :

Le 8° du I de l'article 21 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 instaure la dispense de la formalité d'enregistrement pour les actes de concessions perpétuelles dans les cimetières ([code général des impôts, art. 637 bis](#)). Cette mesure de dispense s'applique aux actes établis à compter du 1^{er} janvier 2020.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-ENR-JOMI-30](#) : ENR - Mutations de jouissance à titre onéreux - Baux de nature particulière

Signataire du document lié :

Bruno Mauchauffée, adjoint au directeur de la législation fiscale